

**ECOLES ET COLLEGES  
DES VOSGES**EXPEDITEUR :  
**SNUipp88**6 Maison des Associations  
Quartier La Magdeleine  
88000 EPINAL**P****P R E S S E**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE Suppl n°1 novembre au n°82 d'octobre 2011 - Trimestriel - Imprimé par nos soins  
Directrice de publication: Christine CAEL Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €

DEPOSE LE 18/11/2011

**Edito : CRISE FINANCIERE  
Rideau de fumée et résistance**

Ce ne sont pas les dépenses publiques qui créent la dette, mais les recettes manquées et les intérêts mirobolants.

La finance et les gros poissons qui gagnent des millions en dormant, se servent, sans vergogne aucune, dans les poches des contribuables, des malades et des retraités, les traitant au passage de fainéants et fraudeurs.

**Mais de qui se moque-t-on ?****La crise est l'arbre qui cache  
les véritables intentions :****« diviser les peuples, diviser les citoyens et  
les asservir au bénéfice des plus riches... »**

Déficit de l'Etat prévisible en 2011 : 92 milliards

Déficit de la SECU : 18 milliards

**Soit 110 milliards de déficit public**

- Mais les niches fiscales représentent 66 milliards

- 15 milliards perdus chaque année sur l'impôt sur le revenu

- 45 milliards de fraude fiscale

- 2 milliards d'impôt sur la fortune

- 30 milliards d'exonération de cotisations patronales

**Soit 158 milliards de recettes perdues  
chaque année**

Non seulement il y a assez pour combler le déficit annuel, mais il reste encore **48 milliards** pour les écoles, les hôpitaux, la culture...

Alors... Ne pensez-vous pas qu'on essaie plutôt de nous abuser pour encore mieux casser les acquis sociaux que nos aînés ont eu tant de mal à gagner. N'est-il pas temps de résister, de se tourner vers ceux qui sont déjà entrés en résistance ?

*Francis GEHIN***Le service public,  
on l'aime, on le défend**

F.S.U.

<http://88.snuipp.fr>**SOMMAIRE :****Page 1**

Edito

**Pages 2 et 3**

Elections professionnelles

**Pages 4 et 5**

Audience SNUipp-FSU/IA

**Pages 6**

RASED, GIPA, ...

**Pages 7**

Direction, mutuelles, évaluation

**Pages 8**

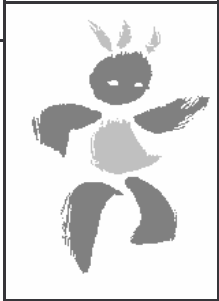
Retraite

**Pages 9 et 10**

Permutations, promotions

**Pages 11 et 12**

Bulletin d'adhésion



# ELECTIONS PROFESSIONNELLES

*Les personnels choisissent toujours la FSU  
Les enseignants du 1er degré confirment le SNUipp-FSU  
à sa première place.  
Le gouvernement n'a pas réussi son coup !*

**CAPD 88, le SNUipp-FSU gagne 5%**  
mais ne parvient pas à prendre  
1 siège pour 23 voix manquantes

Listes	Votants 46,93%		Sièges
	Voix obtenues		
	Nombre	%	
<b>SNUipp-FSU</b>	<b>421</b>	<b>40,64% (+ 5%)</b>	<b>3</b>
SE UNSA	368	35,52%	3
CFDT	148	14,29%	1
FO	32	3,09%	0
Sud	0	0,00%	0
Liste union CSEN ..	49	4,73%	0
CGT	18	1,74%	0
CGC	0	0,00%	0
FAEN	0	0,00%	0
CFTC	0	0,00%	0
<b>Total</b>	<b>1036</b>	<b>100,00%</b>	<b>7</b>

## CTM

Pas d'éléments de comparaison... Première  
élection à vote direct pour cette instance.  
La FSU et largement en tête.

inscrits	votants	nuls	exprimés
957034	368858	19519	349339
	38,54%		

FSU	UNSA	FO	CFDT	CGT	SUD
<b>14191</b>	72397	35246	34907	22598	20241
<b>40,62%</b>	20,72%	10,09%	9,99%	6,47%	5,79%
<b>7 sièges</b>	4 sièges	1 siège	1 siège	1siège	1 siège
<i>UPER</i>	<i>Avenir</i>	<i>EIL</i>	<i>STC</i>	<i>UDAS</i>	<i>ASA-MEN</i>
16486	1717	1383	1019	879	554
4,72%	0,49%	0,40%	0,29%	0,25%	0,16%
0 siège	0 siège	0 siège	0 siège	0 siège	0 siège

**CAPN Progression du SNUipp-FSU**  
alors qu'une baisse de participation coûte en général  
plus au 1er syndicat...

INSCRITS	342 693			
VOTANTS	140 546	41,01%	-21,61%	
BLANCS / NULS	2 003			
EXPRIMES	138 543			
<b>SNUIPP-FSU</b>	<b>66 706</b>	<b>48,11%</b>	<b>+1,07%</b>	<b>6 sièges</b>
SE-UNSA	35 076	25,30%	+2,35%	3 sièges
SNUDI-FO	12 997	9,37%	+1,56%	1 siège
SGEN-CFDT	9 278	6,69%	-0,73%	
SUD EDUCATION	7 071	5,10%	-1,28%	
UNSEN-CGT	2 812	2,03%	-0,30%	
SNE-CSEN	1 741	1,26%	-1,33%	
SCENRAC-CFTC	1 147	0,83%	-0,51%	
UDAS	734	0,53%	+0,53%	
STC	592	0,43%	+0,43%	
@venir – écoles - CGC	485	0,35%	-1,03%	

## CTA/CTSD (ex CTPD)

Très largement en tête,  
la FSU gagne un siège au CT des Vosges

CTA NANCY-METZ				CTS Vosges Issu du vote au CTA		
Inscrits : 36919    Votants : 15115 Exprimés : 14405 <b>Participation : 40,94%</b>				Inscrits : 6052    Votants : 2497 Exprimés : 2375 <b>Participation : 41,26%</b>		
	Voix	%	Sièges	Voix	%	Sièges
<b>FSU</b>	<b>5607</b>	<b>38,92</b>	<b>5</b>	<b>929</b>	<b>39,11</b>	<b>5 (+1)</b>
UNSA	3123	20,27	2	637	26,82	3
SGEN-CFDT	2133	14,80	2	295	12,42	1
FO	1671	11,60	1	186	7,83	1
CGT	746	5,17	0	142	3,14	0 (-1)
SUD	325	2,25	0	62	2,61	0
UER	800	5,55	0	124	5,22	0

# ELECTIONS PROFESSIONNELLES

## Déboires et éloignements démocratiques

Pour le SNUipp-FSU, la dématérialisation du vote et les dysfonctionnements sont les explications essentielles à la baisse brutale de la participation (20%). Le SNUipp88-FSU estime que ce passage en force du gouvernement n'a malgré tout pas atteint son objectif de réduire la représentativité des organisations syndicales notamment progressistes qui, désormais représentent plus de 50% au CTM.

Pour le SNUipp-FSU, tout doit être mis en œuvre pour retrouver un taux de participation antérieur, voire plus élevé. Avec la FSU, il devra s'engager auprès de tous les collègues pour contrer une tendance forte de développement des individualismes au détriment de la réflexion collective. La participation moindre aux réunions syndicales sur temps de travail doit également nous alerter sur l'évolution des comportements et sur leurs origines.

### DYSFONCTIONNEMENTS INACCEPTABLES :

Dans l'académie de NANCY-METZ, la FSU a déposé 3 pages de réclamations et de déclaration de dysfonctionnements sur les modalités des élections professionnelles, allant de l'impossibilité de recueillir ses identifiants à l'impossibilité totale de voter, y compris pour des candidats inscrits sur les listes.

**La FSU obtient l'annulation des élections des directeurs de SEGPA : Sur 37 inscrits, seulement 20 avaient la possibilité de voter dans l'application !!!!!!!!!!**

**L'élection sera refaite sur support papier !**

### La FSU confirme sa première place !

La FSU reste la première organisation de la Fonction publique d'Etat ! Les élections professionnelles dans la Fonction publique étaient un rendez-vous social majeur. Le vote direct des personnels aux comités techniques pour établir la représentativité des organisations syndicales, un élément fondamental du paysage syndical.

Pour autant, des dysfonctionnements graves sont apparus au cours de ces élections. Les élections ont dû être reportées à la justice. Des dizaines de milliers de personnels ont été empêchés de voter à l'Education Nationale. Dans ce ministère c'est au total une baisse de plus de 20 points de participation. **La FSU demande au ministre de l'Education la mise en place d'une commission d'enquête administrative et s'adresse aux parlementaires pour la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire afin de faire toute la lumière sur la nature des dysfonctionnements lors de ces élections.**

Mais les personnels ont exprimé leur volonté de dé-

jouer tous les pièges du gouvernement. Aujourd'hui, la FSU confirme largement sa place de première organisation syndicale à l'Education Nationale et à l'Agriculture et elle progresse dans les autres ministères où elle a présenté des listes. Elle reste ainsi une force essentielle dans la Fonction publique pour représenter les personnels à tous les niveaux et porter leurs exigences.

Le contexte de crise économique et sociale pèse essentiellement sur les salariés. Le gouvernement remet en cause la Fonction Publique, dégradant chaque jour un peu plus la qualité des services aux publics et les conditions de travail des agents. Dans ce contexte, la FSU est déterminée à poursuivre avec tous les personnels dans la voie d'un syndicalisme unitaire d'action et de propositions pour donner un avenir à la Fonction Publique, à ses personnels et pour construire un avenir plus démocratique !

**EPINAL**

**44 rue de la Clé d'Or  
8000  
EPINAL**

**Crédit  Mutuel**

**Enseignant**  
[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

**SAINT DIE**

**42 rue Pierre Evrat  
88100  
SAINT DIE**

**Tél : 0820 822 044**

N° indigo : 0,12TTC/min

# Compte-rendu d'audience SNUipp88-FSU avec la nouvelle Inspectrice d'Académie, Mme Weltzer mardi 11/10/2011 à 11h

- *Plus de transparence*
- *Redonner la confiance de l'institution aux collègues*
- *Mises au point EVS/Direction et aide administrative*
- *Enseignants référents/Dossiers de saisine*
- *Remplacements et ARIA...*

En préambule, le SNUipp-FSU a précisé deux priorités parmi ses demandes :

- **plus de transparence dans les décisions d'utilisation des moyens du département (et autres décisions relatives à la gestion des personnels).** Le SNUipp-FSU demande que les projets de création ou de modification des postes fassent l'objet d'information en cours de réflexion ou de mise en place. Les représentants des personnels ne peuvent être seulement informés lors des Comités Techniques, alors que les décisions sont déjà prises. La rénovation du dialogue social ne peut souffrir cette situation. (exemple : ce vendredi 7 octobre apprendre la création d'un poste de gestion des aides humaines par les collègues enseignants référents n'est pas source de compréhension entre administration et représentants des personnels, surtout lorsque la création de postes d'ER a été refusée)
- **redonner la confiance de l'institution aux collègues.** Depuis plusieurs années, la surveillance des collègues au travail se développe. Le tableau des 108 heures, les évaluations nationales utilisées lors des inspections, les appels téléphoniques de contrôle lors des animations pédagogiques dans les écoles, la réduction du droit syndical à réunion sur temps de travail... concourent à renvoyer méfiance et pression sur les collègues, engendrant la disparition de toute sérénité pourtant indispensable à un travail de qualité. **Le SNUipp-FSU** demande d'une part que le dernier maillon de la chaîne qu'est l'en-

seignant fasse l'objet de toutes les attentions de la part de l'administration et que, pour le moins, il ne subisse pas l'accumulation ou le transfert des pressions exercées à tous les niveaux hiérarchiques. **Le SNUipp-FSU** demande en fait qu'on fasse confiance aux collègues, et qu'on utilise le temps gâché à la surveillance des enseignants à d'autres tâches bien plus utiles. Il demande également que le respect des personnels prime. Qu'il soit une règle.

- **L'IA** entend bien nos demandes, précise qu'en termes de transparence, les choses pourront évoluer.

A propos du poste « Gestion des aides humaines », il est créé sur le support de CP EPS départemental resté vacant. C'est un poste pour un an, donc à titre provisoire. Il a été proposé aux enseignants référents, qui connaissent bien le dossier.

Concernant le second point, **L'IA** insiste sur le bien-fondé des évaluations nationales et académiques et la nécessité d'avoir des indicateurs de gestion. Elle reconnaît que les circonscriptions ont une marge dans l'application des directives, mais que dans tous les cas, ces dernières doivent être mises en place.

Concernant le fonctionnement dans les circonscriptions, **L'IA** estime que le passé pèse parfois lourd dans les nouvelles situations. Elle estime que tant les IEN que les enseignants doivent se donner le temps de se découvrir et ne pas être à l'affût en permanence.

**Le SNUipp-FSU** estime quant à lui, qu'une application en souplesse des directives et une adaptation douce dans une nouvelle situation peut engendrer la confiance à condition de reconnaissance préalable de ce qui a été fait jusqu'alors, même si des aménagements peuvent apparaître nécessaires... d'abord, prendre le temps.

**1°) rentrées 2011 et 2012 :**

**Le SNUipp-FSU demande les effectifs de rentrée dans le premier degré.** Il rappelle que la prévision était de -450 élèves.

**L'IA** répond que le département est en baisse et qu'elle est en attente des chiffres de l'INSEE qui relèverait un fort déplacement de population. Pas de réponse plus précise...

**SNUipp-FSU : Etat des surnombres ?**

**IA :** Ils sont au nombre de 19, affectés dans les écoles où manque une aide humaine. C'est aussi la mission d'un enseignant que d'aider un élève en situation de handicap. **L'IA** précise qu'ils ne sont pas sur poste d'AVSi. Ils sont enseignants de l'école, plus particulièrement attachés à l'aide à l'élève en situation de handicap. Ces situations se résorberont progressivement et assez rapidement. Le département consomme près de 50 personnels par an. Les Vosges n'auront donc pas assez de surnombres. La situation du remplacement risque d'être délicate en fin d'année.

**Le SNUipp-FSU demande à être informé de l'évolution au fur et à mesure au cours de l'année.**

**SNUipp-FSU : le calendrier de carte scolaire 2012 est-il arrêté ?** Quelles informations notamment relatives à la période pré électorale présidentielle ?

**IA : aucune information actuellement.**

**SNUipp-FSU : quel avenir pour les RASED dans le département ?** Les psychologues souffrent particulièrement en regard des secteurs qui s'agrandissent et de leurs missions qui se réduisent comme peau de chagrin.

**IA n'a pas d'idée préconçue.** Elle attend des précisions de la centrale (Ministère) et la négociation dite de gestion entre d'une part le Recteur et la centrale, puis entre le département et le recteur d'autre part. Pas de réponse sur les RASED.

**2°) Directeurs d'école et aide adminis-**



**trative : mise au point et risque de durcissement du mouvement**

**Le SNUipp-FSU a rappelé combien il a répété jusqu'alors la nécessité de créer des emplois statutaires pour l'aide aux directeurs et l'accompagnement des élèves handicapés.** Ainsi, ce serait la garantie pour les écoles de retrouver l'aide à la rentrée puisque les postes ne seraient plus sujets à fluctuation en fonction des chiffres du chômage. **Le SNUipp-FSU** a tenu à préciser que l'absence d'aide administrative n'avait aucun rapport avec les poursuites aux prud'hommes engagées par certains EVS, contrairement à ce qui a pu être dit dans certaines réunions institutionnelles. C'est le gouvernement qui a pris cette décision. **L'IA confirme qu'il s'agit d'une décision nationale de réduire les emplois aidés et de définir la priorité incontournable des aides humaines.** L'IA estime toutefois que les Vosges ont bien rattrapé leur retard puisque la dotation est passée de 100 à 185 EVS depuis la rentrée. Mais toujours en priorité pour les aides humaines. Si les prud'hommes ont eu un effet, c'est sur le retard des recrutements, mais pas sur la dotation en moyens (*qui ne permet pas l'aide administrative*).

**Le SNUipp-FSU** rappelle qu'il y avait 300 EVS en juin, c'est à dire 115 de plus. La priorité aux aides humaines n'est pas nouvelle puisque depuis 2007, les missions des EVS glissent progressivement vers le handicap. Il faut dire que la dotation en AVSi est stable alors que le chiffre des aides humaines augmente de 15 à 20 % par an... résultat, c'est l'aide administrative qui s'est envolée...

**Le SNUipp-FSU** a mis en garde l'IA face à cette situation qui est insupportable pour les directeurs qui d'une part sont sans cesse plus encore sollicités et se sentent floués par un ministère qui renie ses engagements. Si le contexte des élections professionnelles ne facilite pas l'unité, les organisations syndicales sont conscientes d'une nécessité de durcir le mouvement en cas de non réponse du ministère sur cette question. **Le SNUipp-FSU** s'emploie à créer les conditions d'une forte mobilisation.

**Enseignants référents/Directeurs d'école et dossier de saisine de la CDA**

**Le SNUipp-FSU** rappelle la bataille des enseignants référents pour des créations de postes ainsi que le conflit majeur qui l'a opposé à l'ancienne IA, relatif à la mutation d'office de deux enseignants référents sur laquelle Mme Cagnat a dû revenir à la rentrée (voir page enseignants référents sur <http://88.snuipp.fr>)

**Le SNUipp-FSU** précise que le transfert

des dossiers de saisine aux directeurs ne trouve pas son origine dans la bataille des enseignants référents pour des créations de postes, mais dans le refus de la MDPH de rembourser les frais de déplacement et le refus de l'IA d'accepter cette charge. **Le SNUipp-FSU** a vivement dénoncé le discours tenu en réunions institutionnelles qui assimilait le transfert de ces dossiers à une demande des Enseignants référents et du SNUipp-FSU. Au contraire, ces derniers ont toujours exprimé un vif désaccord avec cette disposition. D'autant que, dans ce choix, l'IA a totalement fait l'impasse de la mission de conseil qui incombe à l'enseignant référent.

**L'IA**, informée de cette histoire n'a pas tenu à la commenter plus longuement.

**M. LUSCAN IENAIA** a paru étonné de nos affirmations et a tenu à dire qu'aucune volonté de nuire n'est envisageable. Peut-être les propos ont-ils pu être mal saisis ou interprétés.

**Le SNUipp-FSU** a tenu à préciser que pour les directeurs, **il faudra trouver une solution**, notamment au travers de la mission de conseil dévolue aux enseignants référents et que pour les enseignants, **la nécessité de création de postes** devra être un des éléments de réflexion préalables à la carte scolaire 2012.

**L'IA nous alors répondu :** ce que je donnerai à l'un, je le prendrai à un autre...

**Le SNUipp-FSU** s'est inscrit en faut... Il nous faut les moyens.

*Pour le SNUipp-FSU, la réponse à un besoin en termes de services publics ne trouve pas forcément solution à moyens constants. Faut-il que ce que l'on donne aux élèves handicapés soit pris aux autres ? C'est à la collectivité toute entière de financer, pas aux élèves !*

### 3°) REMPLACEMENTS ET ARIA :

**Le SNUipp-FSU** demande quelles sont les conséquences de la nouvelle application de gestion des remplacements (ARIA : aide aux remplacements pour les IA)

Notamment, il demande si un IEN pourra toujours envoyer un TR libre en aide au directeur, par exemple, dans une autre école que celle de rattachement.

**L'IA** confirme qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier, ça ne sera plus possible. Tout remplacement ou tout déplacement d'un remplaçant devra être justifié par un motif statutaire ou la maladie. Les aides aux directeurs moins de 4 classes devraient toujours être possibles.

Ce logiciel est conçu pour optimiser les

remplacements et réduire les frais.

**Pour le SNUipp-FSU**, c'est une nouvelle perte de souplesse qui engendrera de la souffrance. La productivité va réduire la qualité.

### 4°) LA BRESSE :

**Le SNUipp-FSU** a tenu à faire état de la situation ubuesque de La Bresse : sur l'agglomération de LA BRESSE, maintien par le maire d'une école avec 6 élèves. 6 autres élèves étant prévus, mais les parents ont tenu à les mettre à l'école du centre. Depuis la rentrée c'est une bataille entre pro et contre. Le directeur du centre se trouve accusé d'accueillir illégalement 6 élèves... mais que peut-il faire ...les parents les laissent à l'école.

**Le SNUipp-FSU** demande que soit trouvée une solution au plus vite car les équipes enseignantes souffrent et les élèves aussi.

**L'IA** répond qu'il est impossible de continuer ainsi et qu'une solution va se dégager. Le dialogue a repris. Si c'est nécessaire, ce pourrait être le préfet qui décide. Il faut laisser le temps à notre nouvelle préfète d'arriver et de s'installer.

A 12h30, fin de l'audience et quelques points ne sont pas abordés :

- Les stages M1 et M2
- La formation continue (avenir, conseil de formation)
- Elections et CTSD
- Aide personnalisée
- Avenir des IA
- Formation CAPASH et psychologues
- Réunions d'équipe éducative et remplacement

Francis GEHIN – Joël TONDON- Norbert GILET

## A propos du poste « Aides humaines » RASED GOLBEY deshabillé

**Le SNUipp-FSU** a rencontré une nouvelle fois l'IA le jeudi 10 novembre pour rappeler sa demande de transparence et d'information.

Il a également attiré l'attention de l'IA sur le fait qu'un RASED était deshabillé sur GOLBEY suite à la création du poste « Aides Humaines ». Il a insisté pour qu'un personnel soit affecté sur le poste E libéré pour que les élèves en difficulté puissent conserver une aide... La décision est en attente...

## **RASED : Quel avenir ? Quelles actions ?**

Le budget 2012, s'il ne précise pas la disparition des RASED, sa lecture laisse penser qu'une nouvelle coupe franche risque bien d'être appliquée sur le terrain. D'autant que selon le Président de la République, le solde des fermetures et ouvertures de classes devrait être nul. Le budget prévoit pourtant la suppression de 5700 postes dans le 1er degré...

Depuis 2008, le massacre s'accomplit et ce sont les élèves les plus en difficulté qui en paient l'addition.

Les organisations SNUipp-FSU, Se-Unsa et Sgen-CFDT ont réuni les personnels ce 18 novembre pour analyser la situation et décider de perspectives syndicales.

## **FRAIS DE DEPLACEMENT**

**ANIMATIONS PEDAGOGIQUES, REUNIONS DE DIRECTEURS... Demandez le remboursement de vos frais de déplacement !**

*Réclamons ce qui nous est dû ! Il n'est pas admissible qu'un fonctionnaire en mission se déplace à ses frais. L'Éducation Nationale est la seule administration à traiter ses agents de la sorte. Alors que les animations pédagogiques se déroulent quelquefois à une distance importante de l'école ou du domicile, l'Inspection Académique rechigne toujours à rembourser. A force d'usure, les enseignants renoncent trop souvent à faire la demande. Ces animations font certes partie de nos obligations de service, mais le respect de chacun ne doit-il pas présider aussi dans cette situation ?*

*Après enquête sur les sites des circonscriptions, il apparaît que l'imprimé est parfois inexistant, parfois difficile à atteindre. Le SNUipp-FSU est intervenu auprès de l'IA.*

**Vous pouvez le télécharger sur <http://88.snuipp.fr>**

## **GIPA**

*Pour la quatrième année consécutive, la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) est mise en oeuvre. Contrairement à son appellation, la GIPA n'est pas une garantie de pouvoir d'achat mais une simple indemnité. Elle est versée, essentiellement, aux agents en fin de carrière, puisque cette mesure bénéficie, de fait, aux agents bloqués à leur indice final depuis quatre ans. Cette mesure prétend compenser la perte de pouvoir d'achat à cause du point d'indice qui évolue à un rythme inférieur à celui de l'inflation. Cette mesure ne compense pas, bien sûr, l'évolution du coup de la vie puisqu'elle ne prend pas en compte le régime indemnitaire, qu'elle n'a pas d'effet pour les années ultérieures, qu'elle est basée sur une inflation moyenne calculée sur quatre années et qu'elle n'est pas*

*prise en compte pour le calcul de la retraite.*

*Au titre de 2011, la GIPA est versée aux agents des catégories A (détenant un grade dont l'indice sommital est inférieur ou égal à la hors échelle B), B et C qui ont atteint depuis quatre ans l'indice le plus élevé de leur corps ou cadre d'emplois, ou l'indice le plus élevé du premier grade ou d'un grade intermédiaire de leur corps ou cadre d'emplois, pour la période du 31 décembre 2006 au 31 décembre 2010.*

*Les fonctionnaires civils et agents contractuels bénéficiaires de la garantie en 2009 ou en 2011, et faisant valoir leurs droits à la retraite avant 2012, bénéficieront de la GIPA en 2011, pour la période du 31 décembre 2006 au 31 décembre 2010.*

*La GIPA est attribuée aux agents qui ont perdu au moins 5.9% de pouvoir d'achat sur la*

*période du 31 décembre 2006 au 31 décembre 2010. A titre d'information les bénéficiaires de la GIPA en 2008 ont perçu en moyenne 698€ (52€ pour un cadre C).*

*Cette indemnité n'entre pas dans le calcul de la pension alors qu'elle résulte du traitement indiciaire. Cette GIPA est transformable en points de régime additionnel de la Fonction publique (RAFP) qui est un fond de pension basé sur l'acquisition de valeurs mobilières avec tous les risques liés à un portefeuille de titres et d'actions. Cette « vente » de la GIPA en points de fond de pension est un dévoiement de la pension de fonctionnaire.*

*Pour le SNUipp88-FSU, la GIPA constitue une atteinte au statut de fonctionnaire. La garantie du pouvoir d'achat doit passer par une revalorisation de la valeur du point d'indice.*

**ECOLES ET COLLÈGES DES VOSGES  
SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE  
des Instituteurs,  
Professeurs des Ecoles et PEGC**  
6, maison des Associations  
Quartier de la Magdeleine  
88000-EPINAL

<http://88.snuipp.fr>  
tel. : 03 29 35 40 98  
fax : 03 29 64 24 41  
Email : [snu88@snuipp.fr](mailto:snu88@snuipp.fr)  
CPPAP n° 0715 S 07413  
ISSN n° 1266 0833  
dépôt légal : novembre 2011

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au

SNUipp  
Quartier de la Magdeleine,  
6, Maison des Associations  
88000-EPINAL

## Direction et fonctionnement de l'école

**La disparition de l'aide administrative aux directions d'écoles est inacceptable. Tant pour les écoles que pour les salariés et les charges ne cessent d'augmenter.**

SNUipp-FSU et Sgen-CFDT souhaitent réunir les collègues dans les tout prochains jours pour faire évoluer la situation au plus vite. Ils se sont adressés au Se-Unsa qui tarde à répondre.

## **EVS et DIRECTION d'école : Une véritable provocation**

Dans un courrier, le Recteur demande aux directeurs d'école de faire une enquête auprès des Ex-EVS qu'il a lui-même renvoyés à Pôle-Emploi, alors qu'il n'a même pas interrogé les intéressés pour savoir s'ils étaient volontaires pour être tuteurs. Ca suffit !!!

### **Article R5134-38 du CT**

« Dès la conclusion de la convention individuelle, l'employeur désigne un tuteur parmi les salariés qualifiés et **volontaires** pour assumer cette fonction. »

**Le SNUipp88-FSU a écrit au recteur Le 18 octobre pour lui demander d'abandonner cette idée d'enquête (voir courriers sur <http://88.snuipp.fr>)**

**Par téléphone, la Secrétaire générale apporte une réponse au SNUipp-FSU : Le Recteur maintient l'enquête, mais ne fera pas la guerre aux directeurs qui ne répondraient pas à la demande.** Ce 7 novembre, la Secrétaire Générale a précisé par téléphone qu'elle comprenait la situation, mais qu'elle devait répondre à une demande institutionnelle de Pôle-Emploi dans le cadre du suivi des emplois aidés... Elle a souligné que l'institution ne ferait pas la guerre aux directeurs qui ne répondraient pas à la demande. En d'autres termes... Ca n'est pas très grave si on ne s'occupe pas des ex-EVS.

Pour le SNUipp-FSU, c'est à l'employeur de trouver une solution et de faire son travail de suivi.  
(la suite sur <http://88.snuipp.fr>)

## **TAXATION DES MUTUELLES :**

### **UN IMPOT SUR NOTRE SANTE C'EST NON !**

Une mutuelle n'est pas un signe extérieur de richesse ! Les mutuelles adhérentes à la Mutualité Française lancent une pétition pour obtenir du gouvernement le retrait de la taxe sur les contrats santé solidaires et responsables.

Ce nouvel impôt injuste dégrade l'accès aux soins et la protection sociale des Français.

**Signez la [pétition](http://www.mutualite.fr/) (<http://www.mutualite.fr/>)**

## **EVALUATION DES ENSEIGNANTS :**

### **POUR l'équité et la transparence.**

Le ministère annonce qu'il va ouvrir des discussions pour modifier en profondeur les modalités d'évaluation des enseignants. Pour le premier degré, l'inspection en classe serait remplacée par un entretien professionnel mené par un inspecteur et les notes seraient supprimées.

Les inspecteurs influeraient directement sur la rémunération des enseignants. Ils auraient le pouvoir de leur attribuer des mois d'ancienneté leur permettant d'avancer leur date de promotion.

si le dispositif actuel est vécu comme injuste tant le poids de la première inspection pèse sur toute la carrière et inefficace tant il se résume à une simple mise en conformité, le SNUipp-FSU refusera que le dispositif futur accentue ces défauts.

Il s'opposera à une conception managériale basée sur un mérite largement arbitraire qui entrainerait individualisme et division des équipes.

Il défendra les principes d'équité, d'égalité de traitement, de transparence. Il s'engage à informer et consulter les enseignants des écoles maternelles et élémentaires.

# Annonces du gouvernement

## Encore les retraites qui trinquent !

Le premier ministre a évoqué lundi 7 novembre une accélération des mesures de recul de l'âge de départ à la retraite, dans le cadre de son deuxième plan d'austérité.

Ces mesures devraient faire l'objet d'un vote au Parlement mais on peut néanmoins faire quelques hypothèses sur ses effets.

### 1<sup>ère</sup> conséquence sur l'âge de départ à la retraite

**Pour les professeurs des écoles ou instituteurs, ayant 15 ans de services actifs, l'âge de départ à la retraite serait repoussé de la manière suivante :**

<b>Génération concernée</b>	<b>Age légal de départ en retraite</b>	
	<b>Réforme de 2010</b>	<b>Annonces Fillon (2011)</b>
1957	55 ans et 8 mois	55 ans et 9 mois + 1 mois
1958	56 ans	56 ans et 2 mois + 2 mois
1959	56 ans et 4 mois	56 ans et 7 mois + 3 mois
1960	56 ans et 8 mois	57 ans + 4 mois

La première génération qui devra attendre 57 ans pour partir à la retraite en catégorie active est la génération 1960 (et non plus celle de 1961). Les générations nées avant 1957 ne sont pas concernées par cette nouvelle rallonge.

**Pour les professeurs des écoles n'ayant pas 15 ans de service actifs, l'âge de départ à la retraite serait repoussé de la manière suivante :**

<b>Génération concernée</b>	<b>Age légal de départ en retraite</b>	
	<b>Réforme de 2010</b>	<b>Annonces Fillon (2011)</b>
1952	60 ans et 8 mois	60 ans et 9 mois + 1 mois
1953	61 ans	61 ans et 2 mois + 2 mois
1954	61 ans et 4 mois	61 ans et 7 mois + 3 mois
1955	61 ans et 8 mois	62 ans + 4 mois

La première génération qui devra attendre 62 ans pour partir à la retraite en catégorie sédentaire est la génération 1955 (et non plus celle de 1956). Les générations nées avant 1952 ne sont pas concernées par cette nouvelle rallonge.

*Exemples:* Ainsi, un collègue ayant 15 ans de services actifs (services d'instituteurs par ex.), né le 1er janvier 1957, pouvait partir, après la réforme de 2010, le 1<sup>er</sup> septembre 2012. Avec les nouvelles annonces de Fillon, il ne pourra plus partir que le 1<sup>er</sup> septembre 2013 car il lui faudra un mois de plus et terminer l'année scolaire.

De même, une collègue n'ayant pas 15 ans de services actifs, née le 1er janvier 1955 qui pouvait partir le 1<sup>er</sup> septembre 2016 ne pourra plus partir que le 1<sup>er</sup> septembre 2017, à l'âge de 62 ans et 8 mois.

### 2<sup>ème</sup> conséquence : les effets de la décote sont amplifiés

Si on suit la même logique que celle mise en œuvre avec la réforme de 2010, l'âge où on peut partir sans décote devrait lui aussi être décalé.

Ex : une collègue, ayant 15 ans de services actifs, née le 1<sup>er</sup> avril 1957 voit l'année d'ouverture de ses droits reportée de 2012 à 2013. L'âge auquel s'annule la décote sera porté à 59 ans (+1 mois). Le taux de décote passerait de 0,875 % par trimestre manquant à 1%.

En supposant qu'elle liquide sa pension au 11<sup>e</sup> échelon de la classe normale du corps des professeurs des écoles, à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2013, après une durée de services et bonifications de 150 trimestres... Le nombre de trimestres pris en compte dans la décote serait de **11** alors qu'il est actuellement **de 9**. La décote qui lui est appliquée passerait alors **de 7,875 % à 11 %**, ce qui fait passer sa pension brute de **1925 € à 1860 €**.

Une baisse d'environ **3,4 %** sur le montant de sa pension !



## CAPD PROMOTIONS PE et Instituteurs le 15 décembre 2011

Pensez à renvoyer au SNUipp la fiche de contrôle syndical page 10.

### PERMUTATIONS INFORMATISEES (Changement de département)

Dossier complet sur <http://88.snuipp.fr> et formulaire de calcul de votre barème

*Les modalités et calendrier officiels sont parus dans le BO spécial n°9 du 10 novembre 2011.*

- |                                |  |
|--------------------------------|--|
| - Jeudi 17 novembre 2011 à 12h | Ouverture des inscriptions sur SIAM  |
| - Mardi 6 décembre 2011 à 12h  | Clôture des inscriptions   |
| - Vendredi 9 décembre 2011     | envoi des confirmations de demande dans les boîtes lprof au plus tard, retour des confirmations de demande et des pièces justificatives aux IA |
| - Vendredi 16 décembre 2011    |  |
| - Vendredi 3 février 2011      | Vérification des vœux et barèmes, examen des demandes de 500 points  |
| - Mercredi 8 février 2012      | Date limite des demandes tardives pour rapprochement de conjoint et des demandes d'annulation et modification                                  |
| - Lundi 12 mars 2012           | Diffusion des résultats  |

### QUELQUES DISPOSITIONS

#### Permutation et détachement

En cas d'obtention simultanée d'un détachement et d'une permutation, priorité est donnée à la permutation et le détachement est annulé.

#### Conséquences administratives d'une permutation

Tout candidat qui a obtenu une permutation doit obligatoirement rejoindre son département de nouvelle affectation. La nomination d'un instituteur en tant que PE au 01/09 prévue dans son département d'origine reste acquise en cas de mutation.

#### Annulation de permutation

Une demande d'annulation de permutation, après avoir eu connaissance des résultats, peut être sollicitée. Il faut établir la double demande d'annulation motivée auprès de l'IA d'origine et auprès de l'IA d'accueil. La demande est soumise aux deux CAPD pour avis.

#### Après l'intégration, le mouvement départemental

Il s'agit là d'appliquer les règles du département d'accueil en ce qui concerne l'affectation ; suivant la

date à laquelle les résultats sont connus, il y a ou non possibilité de participer au mouvement à titre définitif.

#### Attention

Les directeurs d'école, les enseignants maîtres-formateurs et les enseignants spécialisés sont intégrés en tant qu'instituteurs ou professeurs des écoles adjoints et ne retrouveront qu'éventuellement un poste correspondant à la fonction ou à la spécialité qu'ils occupaient, après avoir postulé sur un poste correspondant dans le département d'accueil.

## Adhérer au SNUipp-FSU

**C'est investir dans l'énergie scolaire Pour la réussite de tous**

Parce qu'il ne dispose que des ressources financières que lui fournissent ses syndiqués, le SNUIPP appelle tous les enseignants à le rejoindre, en se syndiquant, pour donner encore plus de force et de sens à l'action.

**C'est votre reconnaissance  
et votre investissement qui font le SNUipp-FSU**

Pour 3 à 6 €/mois (après déduction fiscale) défendre nos intérêts matériels et moraux, défendre nos salaires, nos conditions de travail et le Service Public, n'est-ce pas un bon investissement ?

# CAPD du 15 décembre 2011

# PROMOTION DES INSTITUTEURS ET DES PROFESSEURS D'ÉCOLES

"Être promouvable, c'est avoir l'ancienneté requise dans l'échelon pour être susceptible de passer à l'échelon supérieur..."

- ◆ L'avancement des Instituteurs se fait par année civile (01-01-2012 au 31-12-2012)
- ◆ L'avancement des P.E. se fait par année scolaire (du 1-09-2011 au 31-08-2012)

Echelons	Choix 30%	Mi-choix 5/7	Ancienneté
1 à 2		9 m	
2 à 3		9 m	
3 à 4		1 a	
4 à 5	1 a 3 m		1 a 6 m
5 à 6	1 a 3 m		1 a 6 m
6 à 7	1 a 3 m	1 a 6 m	2 a 6 m
7 à 8	2 a 6 m	3 a 6 m	4 a 6 m
8 à 9	2 a 6 m	3 a 6 m	4 a 6 m
9 à 10	2 a 6 m	4 a	4 a 6 m
10 à 11	3 a	4 a	4 a 6 m

Echelons	Gd choix 30%	Choix 5/7	Ancienneté
1 à 2		3 m	
2 à 3		9 m	
3 à 4		1 a	
4 à 5	2 a		2a 6 m
5 à 6	2 a 6 m	3 a	3 a 6 m
6 à 7	2 a 6 m	3 a	3 a 6 m
7 à 8	2 a 6 m	3 a	3 a 6 m
8 à 9	2 a 6 m	4 a	4 a 6 m
9 à 10	3 a	4 a	5 a
10 à 11	3 a	4 a 6 m	5 a 6 m

**Barème = (Note + correctif éventuel) x 2 + AGS**

- Note: arrêtée au 31-08-2011- AGS arrêtée au 31-12-2011 pour les Instits, au 31-08-2011 pour les PE.
- Correctif: + 1 point si votre dernière note d'inspection remonte à 4 ans ou plus (avant le 31-08-2007).

Calcul de l'Ancienneté Générale des Services:

1 an = 1 point															
Nombre de mois point	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11				
	0,083	0,167	0,250	0,333	0,417	0,500	0,583	0,667	0,750	0,833	0,917				
nombre de jours point	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
	0,003	0,005	0,008	0,011	0,014	0,017	0,019	0,022	0,025	0,028	0,030	0,033	0,036	0,039	
	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
	0,042	0,044	0,047	0,050	0,053	0,055	0,058	0,061	0,064	0,066	0,069	0,072	0,075	0,078	0,080

Lu dans KISAITOU (ou presque), le mémento administratif du SNUipp: "Le système actuel des promotions entraîne des différences de traitement considérables entre un instituteur ou un PE qui franchit tous les échelons à la vitesse la plus rapide et un autre qui n'avance qu'à l'ancienneté (plus de 30 000 € d'écart sur l'ensemble de la carrière)."

**Le SNUipp revendique l'avancement automatique pour tous, au grand choix.**

KISAITOU EN LIGNE sur [http://: 88.snuipp.fr](http://88.snuipp.fr)

<h2>FICHE DE CONTROLE SYNDICAL</h2> <p>à retourner au <b>SNUipp-FSU</b> 6, Maison des Associations Quartier La Magdeleine 88000-EPINAL snu88@snuipp.fr</p>	nom ..... prénom ..... adresse ..... ..... 88 ..... - ..... tel. personnel ..... ..... tel. école ..... .....	Corps <input type="checkbox"/> Instit <input type="checkbox"/> Prof. d'école  Echelon actuel ..... depuis le .....  Dernière note ..... Date de l'inspection ..... AGS = .....a .....m .....j Votre barème : (..... + .....) x 2 + (.....) = ..... note corr.           AGS	Vous êtes promouvable au grand choix le ..... ..... au choix le ..... ..... au mi-choix le ..... ..... à l'ancienneté le .....
--	---	--	--

**Chaque collègue ayant retourné cette fiche de contrôle sera informé personnellement ?  
MAIS vous pouvez aussi nous contacter au 03 29 35 40 98 ou au 03 29 35 40 54**



SNUipp - FSU

# Bulletin d'adhésion 2011-2012 au SNUipp-FSU des Vosges

**Syndicat  
National  
Unitaire des  
instituteurs  
profs d'école  
p.e.g.c**

**section des  
Vosges**

*SNUipp - FSU*  
6 maison des associations  
Quartier de la Magdeleine  
88000 - EPINAL  
tel. 03-29-35-40-98  
fax. 03-29-64-24-41  
Email. [snu88@snuipp.fr](mailto:snu88@snuipp.fr)

# U.

**fédération  
syndicale  
unitaire**

M, Mme, Mlle .....  
 Nom de jeune fille .....  
 Prénom .....  
 Date de naissance .....  
 Adresse personnelle .....  
 .....  
 Code postal ..... Commune .....  
 Téléphone ..... Portable .....  
 Courriel .....  
 Etablissement ou école .....  
 .....

*Cotisation année scolaire 2011-2012 (voir tableau au verso)*

**j'opte**

- pour un paiement en totalité : 1 chèque à l'ordre du SNUipp88.
- pour un règlement en 3 chèques ou plus avec indication au dos de chaque chèque de la date souhaitée de retrait limite 30 juin.
- pour un prélèvement mensuel reconductible. (modalités voir au verso)

**déduction fiscale: 66%** du montant de votre cotisation syndicale sont directement déductibles du montant de votre impôt sur le revenu 2011 déclarable en 2012.  
 Une attestation vous sera adressée en temps utile pour votre déclaration.

**Je suis...**

- instituteur (trice)
- prof. d'école
- prof. d'école hors-classe
- M1, M2
- PE Stagiaire
- Liste complémentaire
- PEGC hors-classe
- PEGC classe exceptionnelle
- AE-AVS-EVS
- retraité(e)

**Situation particulière...**

- en congé de formation
- en disponibilité
- en congé parental
- en congé longue maladie ou longue durée

**Je travaille...**

- à temps complet
- à mi-temps
- à temps partiel. Quotité: .....%

**Mon poste ...**

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> adjoint(e) maternelle                              | <input type="checkbox"/> regroupement d'adaptation                      | <input type="checkbox"/> directeur adjoint de SEGPA                  |
| <input type="checkbox"/> adjoint(e) élémentaire                             | <input type="checkbox"/> rééducateur(trice)                             | <input type="checkbox"/> adjoint SEGPA                               |
| <input type="checkbox"/> direction maternelle<br>nombre de classe(s) .....  | <input type="checkbox"/> psychologue scolaire                           | <input type="checkbox"/> autre type de poste,<br>à préciser<br>..... |
| <input type="checkbox"/> direction élémentaire<br>nombre de classe(s) ..... | <input type="checkbox"/> soutien implanté dans l'école                  | .....  |
| <input type="checkbox"/> direction d'école d'application                    | <input type="checkbox"/> enseignant référent                            | .....  |
| <input type="checkbox"/> ZIL  | <input type="checkbox"/> directeur(trice) d'établissement<br>spécialisé | .....  |
| <input type="checkbox"/> BFC  | <input type="checkbox"/> adjoint(e) établissement<br>spécialisé         | <input type="checkbox"/> PEGC-matières enseignées:<br>.....          |
| <input type="checkbox"/> BZ   | <input type="checkbox"/> CLIS option .....                              | .....  |
| <input type="checkbox"/> brigade stage long                                 | <input type="checkbox"/> IMF  |  |
| <input type="checkbox"/> titulaire de secteur                               | <input type="checkbox"/> CPC-IMFAIEN                                    |  |

**Je suis  
nommé(e)**

- à titre définitif
- à titre provisoire

**Echelon .....**

**Date de sortie de l'IUFM**  
.....

Conformément aux résolutions de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté), le SNUipp (FSU) pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès en CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans ses fichiers et traitements informatisés, conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

**Signature (obligatoire):**

ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
INSTIT. adjoint Coût réel* en €					120 40,80	122 41,48	125 42,50	131 44,54	138 46,92	147 49,98	161 54,74
Prof. des Écoles Coût réel* en €			123 41,82	130 44,20	138 46,92	145 49,30	155 52,70	165 56,10	176 59,84	192 65,28	205 69,70
P.E. hors classe Coût réel* en €	155 52,70	174 59,16	187 63,58	201 68,34	217 73,78	230 78,20	244 82,96				
PEGC hors classe Coût réel* en €			164 55,76	174 59,16	197 66,98	212 72,08					
PEGC cl. except. Coût réel* en €		216 73,44	225 76,50	241 81,94	253 86,02						

\* après déduction fiscale (66%)

A ajouter	À la cotisation en €	Coût réel*
ASH	9	2,97
IMF-IEN	13	4,29
IMF-IUFM	9	2,97
Direction 2-4 classes	6	1,98
Direction 5-9 classes	10	3,30
Direction 10 classes et +	13	4,29
Direction SEGPA	16	5,28
Direction Établissement Spé	36	11,88

M1, M2 : 40 €  
 PE stagiaire : 77€  
 Aide-éducateur, Ass. d'éducation,  
 Emploi de Vie Scolaire : 36 €

Dispo, congé parental, CLM, CLD: 43 €  
 Retraité : 107 €  
 Temps partiel : % de la cotisation égal au % de quotité de travail  
**(minimum 77€).** Exemples: pour un PE adjoint au 9ème  
 - travaillant à 75%, la cotisation est de 176 € x 75% soit 132 €  
 - travaillant à mi-temps ..... 176 € x 50% soit 88 €  
 Pour un PE 4ème échelon à mi-temps .....77€

Montant de votre cotisation: ..... €

Merci de renvoyer ce bulletin renseigné et votre règlement à:

SNUipp88-FSU

6 Maison des Associations - Quartier de la Magdeleine 88000 - EPINAL

- 1- Remplir la demande de prélèvement ci-dessous (toutes les rubriques).
- 2- Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).
- 3- Date des prélèvements mensuels sur 10 mois maximum :  
 Le 30 de chaque mois suivant votre demande d'adhésion jusqu'au 30 juin.

**AUTORISATION DE PRELEVEMENT**

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur du compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier. Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieur que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire les obligations légales et réglementaires.

**TITULAIRE DU COMPTE**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Numéro national d'émetteur  
**431968**

**NOM ET ADRESSE DU CREANCIER**

SNUipp Vosges  
 Quartier de la Magdeleine  
 6, Maison des  
 Associations

**COMPTE A DEBITER**

Banque \_\_\_\_\_ Guichet \_\_\_\_\_

N° de compte \_\_\_\_\_ Clé \_\_\_\_\_

**NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE**

**DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE**

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature :

Où va ma cotisation ? 76 € sont reversés par le SNUipp 88 à la trésorerie nationale (secrétariat, revue "fenêtre sur cours", locaux, initiatives nationales et internationales...). Une partie de cette somme est versée à la FSU et à la FGR (Fédération Générale des Retraités). Le reste est utilisé par la Section des Vosges pour fonctionner, renouveler et entretenir le matériel, financer les actions (manifestations, train, bus...), éditer et envoyer notre bulletin départemental aux écoles et à tous nos syndiqués. Le montant des cotisations augmente légèrement par rapport à l'an dernier pour :  
 - faire face à de nombreuses charges : part nationale, tarifs postaux (routages), prix du papier, équipement lourd de la section en matériel informatique performant,  
 - se caler sur la cotisation moyenne nationale.

Claudine MARCHAL, trésorière du SNUipp